



# **MANDAT**

## **GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**

### **CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES POUR LE PARC NATIONAL BANFF ET LA VALLÉE DE LA BOW**



**PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE**  
**MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**  
**CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF**

(PAGE LAISSÉE VIERGE POUR LES BESOINS DE L'IMPRESSION RECTO-VERSO)

Ébauche



## PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF

### A. RAISON D'ÊTRE

La mise sur pied du groupe consultatif d'experts représente une étape clé dans l'élaboration d'un cadre de gestion unique en son genre qui intégrera les objectifs de Parcs Canada en matière de protection des ressources, d'expérience du visiteur, de durabilité et d'authenticité à un réseau de transport des personnes dans le parc national Banff et dans la vallée de la Bow en particulier. La portée de ce cadre s'étendra au-delà des moyens de transport proprement dits pour englober la manière dont Parcs Canada gère et coordonne l'accès aux principales destinations du parc, de la vallée de la Bow et des environs, les activités qui y sont pratiquées et l'infrastructure connexe.

Le groupe consultatif d'experts doit se servir de son expertise interdisciplinaire pour formuler des recommandations sur les moyens de concrétiser la vision présentée dans le document « Inspirer un monde plus durable » (voir l'annexe A). Sous la direction du président, les membres mettent à contribution leurs connaissances spécialisées, proposent des idées, exposent des défis et des facteurs à considérer, explorent des options et formulent ensemble des recommandations à l'intention du président et directeur général de Parcs Canada. Ces recommandations (qui deviendront les composantes clés d'un nouveau réseau de transport des personnes à l'échelle du parc) seront ensuite soumises à un examen environnemental ainsi qu'à la rétroaction de groupes autochtones, de partenaires et du grand public (annexe B).

### B. PRINCIPES DEVANT RÉGIR LES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS

Le cadre de transport des personnes doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Faire un usage efficace du territoire et des autres ressources naturelles tout en assurant le maintien de la connectivité, la préservation de l'habitat vital et le respect des autres exigences nécessaires à la préservation de la biodiversité;
- Promouvoir le recours à des sources d'énergie renouvelable ou d'énergie de remplacement tout en réduisant les déchets, la consommation de carburants fossiles, les émissions et les rejets de contaminants dans l'eau de surface et l'eau;
- Proposer diverses options de mobilité en vue de multiplier les choix accessibles aux résidents et aux visiteurs pour leur permettre de répondre à leurs besoins en matière d'accès, y compris le transport autopropulsé et le microtransport comme solutions de rechange au véhicule particulier;
- Déborder du cadre des moyens de transport pour examiner d'autres stratégies de gestion de la demande;
- S'intégrer aux pratiques actuelles d'aménagement du territoire et ne pas avoir d'effets cumulatifs susceptibles de nuire gravement à la qualité de l'expérience offerte, à la sécurité des visiteurs ou aux ressources du parc;
- Être adaptable et évolutif;
- Présenter un bon rapport qualité-prix et trouver et reconnaître les subventions publiques (cachées ou autres) ainsi que les coûts sociaux, économiques et environnementaux;
- Garantir un accès équitable;
- Présenter parmi les options des solutions de rechange faisant appel au secteur privé;
- Envisager l'étude et la mise au point de technologies de remplacement innovatrices qui améliorent l'accès tout en contribuant à la protection de l'environnement;
- S'inscrire dans les objectifs du secteur privé en matière de tourisme;
- Correspondre aux attentes et aux profils démographiques des visiteurs;
- S'intégrer à un réseau de transport régional élargi.

### C. MANDAT ET PORTÉE DES TRAVAUX

Sur le plan géographique, les travaux se concentrent sur le parc national Banff et la vallée de la Bow jusqu'à Calgary. Les membres doivent mettre à profit leurs connaissances techniques pour faciliter l'élaboration d'un cadre de transport des personnes qui s'appliquera au parc national Banff, à la vallée de la Bow et, éventuellement, à d'autres parcs nationaux contigus. Pour y arriver, ils doivent élaborer un aperçu du cadre, des indicateurs clés et des résultats à



**PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE**  
**MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**  
**CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF**

surveiller ainsi qu'un plan d'action pour étoffer le cadre. En outre, le groupe consultatif d'experts doit réaliser les travaux suivants : cerner les données et les recherches qui pourraient faciliter l'atteinte des objectifs à court et à long terme, tracer la voie à suivre pour remédier aux lacunes dans les données et les recherches sur les indicateurs, définir et explorer des options qui cadrent avec les principes et les objectifs de gestion du parc et peaufiner ces options au besoin. Tout en tenant compte des objectifs de gestion, de la situation actuelle et des profils de fréquentation du parc national, le groupe consultatif d'experts doit examiner de ce qui suit :

- l'évolution probable de la demande de transport à long terme;
- les recherches et les données actuelles sur les choix offerts en matière de transport récréatif dans les aires protégées;
- l'ensemble des interventions terrestres, notamment les routes, les sentiers, le stationnement, le transport en commun, les services de mobilité personnelle, la marche, le cyclisme et les autres moyens de transport autopropulsé, les nouveaux moyens de transport, les systèmes de réservation, l'optimisation des réseaux et la gestion de la demande (y compris les restrictions d'accès et l'établissement des prix à des fins de gestion de la demande);
- les autres combinaisons de ces interventions ainsi que leurs paramètres temporels et leur envergure générale.

**D. COMPOSITION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**

Il incombe au président et directeur général de Parcs Canada de nommer les membres du groupe consultatif d'experts. Les personnes nommées possèdent de l'expérience ou des connaissances pertinentes dans le domaine de la gestion des aires protégées ou une expertise concernant les défis et les possibilités qui se présentent au parc national Banff, notamment dans les domaines suivants :

Réseaux de transport intelligents : renseignements destinés aux voyageurs, technologies avancées de gestion de la circulation, stationnement intelligent, nouvelles options de transport combiné, mobilité en tant que service, communications sans fil pour les transports et micromobilité
Planification des transports : interconnexion des moyens de transport
Planification du transport en commun : liaisons avec les réseaux régionaux, mécanismes de financement, établissement des horaires, systèmes
Accessibilité
Technologie des transports en commun écologiques
Tourisme, marketing et promotion
Gestion de l'affluence
Sciences des écosystèmes
Planification récréotouristique
Économie comportementale (spécialisation dans les comportements des voyageurs et les choix de moyens de transport dans le contexte des loisirs)
Communications



## PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF

Le groupe consultatif d'experts est composé d'un maximum de 10 membres, dont un président, qui sont tous nommés par le président et directeur général de Parcs Canada. Les membres sont sélectionnés en raison de leur expertise, et ils ne représentent pas l'organisme auquel ils sont affiliés. Si un membre démissionne ou n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, les autres membres constituent le groupe consultatif d'experts, sauf avis contraire du président et directeur général de Parcs Canada. Le cas échéant, le président et directeur général peut choisir de remplacer le membre.

Par voie de lettre au président, le groupe consultatif d'experts peut demander des précisions sur son mandat au président et directeur général de Parcs Canada. Il poursuit son travail d'examen dans la mesure du possible en attendant une réponse, afin de se conformer à l'échéancier établi dans le présent mandat.

Parcs Canada diffuse un avis au public concernant toute précision apportée au mandat du groupe consultatif d'experts, et il publie les précisions sur son site Web.

Une fois le groupe consultatif d'experts constitué, Parcs Canada lui transmet les commentaires reçus pendant les consultations sur la présente ébauche du mandat. Le mandat définitif est remis au groupe consultatif d'experts au plus tard à la mi-février.

### Secrétariat du groupe consultatif d'experts

Le secrétariat est chargé de fournir un soutien administratif, technique et procédural à la demande du groupe consultatif d'experts. Il est formé de membres du personnel de Parcs Canada et placé sous la direction d'un gestionnaire de projet qui relève du directeur exécutif de l'Alberta. Le secrétariat fournit un soutien au groupe consultatif d'experts et est structuré de manière à lui permettre de réaliser ses travaux d'examen de façon efficace et efficiente. L'administration du secrétariat relève du directeur exécutif de l'Alberta. Le secrétariat assure la liaison avec Parcs Canada et facilite la circulation de l'information selon les besoins. Pour exécuter leur travail de façon professionnelle, les membres du secrétariat se laissent guider par le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique.

## E. RESPONSABILITÉS

Voici les responsabilités des membres du groupe consultatif d'experts :

- Se préparer et assister aux réunions virtuelles prévues au calendrier et éventuellement à une réunion d'orientation sur place à Banff. Informer le président à l'avance de tout empêchement.
- Contribuer à la rédaction d'un rapport provisoire à la fin de 2021 et du rapport définitif destiné à Parcs Canada.
- Participer aux discussions et travailler à l'atteinte des objectifs du groupe consultatif d'experts en accomplissant les tâches suivantes :
  - informer les autres membres des recherches, des tendances et des renseignements les plus récents dans leur domaine d'expertise;
  - formuler des idées et des questions pertinentes et signaler des impacts et des renseignements manquants;
  - travailler à intégrer l'information des autres experts à l'élaboration d'options et de recommandations destinées à Parcs Canada;
  - tenir compte des commentaires des groupes autochtones, du public et des intervenants dans leurs recommandations.



## PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF

Le président du groupe consultatif d'experts doit :

- préparer le calendrier des travaux, y compris le calendrier des réunions, le calendrier des mises à jour à remettre au président et directeur général de Parcs Canada et la liste des organes externes que le groupe consultatif d'experts souhaite consulter, et le présenter au président et directeur général de Parcs Canada au plus tard un mois après sa nomination;
- inviter les membres à proposer des points à l'ordre du jour des réunions, confirmer l'ordre du jour et les objectifs de chaque réunion et gérer le processus ou les discussions afin d'atteindre ces objectifs;
- surveiller les discussions, la dynamique et les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs tout au long de chaque réunion;
- solliciter les commentaires des participants sur le processus à la fin de chaque réunion;
- faire une synthèse et un résumé des discussions à la fin de chaque réunion et confirmer les mesures de suivi à prendre, le cas échéant;
- représenter le groupe consultatif d'experts auprès des médias et à l'occasion d'activités publiques;
- faciliter l'élaboration de recommandations qui font consensus;
- fournir des mises à jour périodiques au président et directeur général de Parcs Canada sur l'avancement des travaux du groupe consultatif d'experts;
- présenter un rapport provisoire au président et directeur général de Parcs Canada au plus tard le 31 décembre 2021 et un rapport définitif au plus tard le 31 mars 2022.

Le secrétariat/gestionnaire de projet de Parcs Canada fournit les ressources et le soutien nécessaires à l'administration, à la gestion, à la recherche et à la production. Voici une liste partielle de ses tâches :

- fournir une orientation opportune aux membres du groupe consultatif d'experts;
- produire et fournir toute la documentation de fond nécessaire;
- organiser les réunions, s'occuper de la logistique et produire les rapports et les autres documents nécessaires;
- veiller à ce que les divers points de vue et idées soient consignés et communiqués au président et aux membres dans le compte rendu des discussions;
- obtenir des renseignements et de l'expertise supplémentaires qui sont pertinents pour l'ordre du jour;
- réviser, faire traduire et produire le rapport provisoire et le rapport définitif;
- préparer tous les produits de communications internes et publics, selon les besoins;
- obtenir des services professionnels à contrat au besoin et fournir le soutien nécessaire au président.

### Déroulement des travaux

#### Calendrier

Avec les conseils et le soutien du secrétariat, le groupe consultatif d'experts réalise son examen et présente au président et directeur général de Parcs Canada un rapport provisoire assorti de recommandations au plus tard le 31 décembre 2021 et un rapport définitif au plus tard le 31 mars 2022. Il doit établir le calendrier de ses réunions de planification et de délibération ainsi que le calendrier des consultations publiques en personne et en ligne en tenant compte de cet échéancier.

#### Accès public à l'information

Parcs Canada publie l'information reçue tout au long de l'examen.



## PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF

### Consultations publiques

Le groupe consultatif d'experts détermine le plan des consultations et la liste des intervenants qu'il souhaite rencontrer directement pendant son examen, y compris les groupes autochtones et un vaste échantillon de groupes, d'organisations et de particuliers qui s'intéressent au dossier, afin de bien comprendre les questions et les possibilités liées à son mandat.

Le groupe consultatif d'experts offre des possibilités de consultation en ligne et communique la marche à suivre pour le dépôt de mémoires. Parcs Canada doit rendre publics les résultats de tout programme de consultation en ligne et le contenu des mémoires reçus.

### Conseils de spécialistes

Outre les renseignements et les conseils fournis lors des consultations, le groupe consultatif d'experts peut retenir les services d'autres spécialistes sur certains sujets qui relèvent de son mandat. Parcs Canada doit rendre publics tous les renseignements ainsi fournis au groupe consultatif d'experts.

## F. NIVEAU DÉCISIONNEL ET REDDITION DE COMPTES

Le groupe consultatif d'experts est un organe consultatif chargé de discuter, de délibérer et de suggérer des options au président et directeur général de Parcs Canada.

Tous les membres doivent participer de bonne foi, travailler dans l'intérêt du public en tenant compte du mandat et des objectifs des parcs nationaux et déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perçu conformément aux lignes de conduite énoncées par le Conseil du Trésor dans *Le conflit d'intérêts apparent* et *Les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. Les membres peuvent se récuser de toute discussion sur des questions donnant lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu.

## G. RÉMUNÉRATION ET SOUTIEN DES MEMBRES

Sous réserve d'une lettre d'entente signée avec chaque membre du groupe consultatif d'experts, Parcs Canada verse un paiement à titre gracieux aux membres du groupe consultatif d'experts pour leur participation aux réunions. De plus, il absorbe les coûts raisonnables engagés pour les déplacements, l'hébergement et les frais accessoires entourant la réunion d'orientation à Banff selon les taux établis par le Conseil du Trésor du Canada.

## H. LANGUES OFFICIELLES

Les livrables et les autres documents produits par le groupe consultatif d'experts à des fins de transmission de renseignements au public doivent être publiés dans les deux langues officielles. Le sommaire et le rapport définitif sont soumis au président et directeur général dans les deux langues officielles au plus tard le 31 mars 2022. Les documents remis au groupe consultatif d'experts par les parties participantes sont publiés dans la langue dans laquelle ils ont été reçus.

## I. CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements recueillis par le groupe consultatif d'experts dans le cadre de ses travaux sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.



Banff  
National Park  
parkscanada.gc.ca

Parc national  
Banff  
parcscanada.gc.ca

**PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE  
MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS  
CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF**

(Page laissée vierge pour les besoins de l'impression recto-verso)

Ébauche





ANNEXE A : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE

**PARC  
NATIONAL  
BANFF :**

Inspirer un  
monde plus  
durable



(Page laissée vierge  
pour les besoins de l'impression recto-verso)

Ébauche

## Imaginez...

... Un réseau de transport qui représente un modèle de réflexion axée sur une vue d'ensemble, de planification intégrée et de transport écologique et qui contribue à un avenir durable sur le plan environnemental et économique, tout en consolidant la renommée du Canada comme chef de file de la protection de l'environnement et comme fournisseur d'expériences patrimoniales.

... Un réseau de transport qui s'intègre à l'expérience, au caractère et aux objectifs de gestion du premier et du plus célèbre des parcs nationaux du Canada et qui repose sur un mélange innovateur de technologies de transport durable existantes et naissantes ainsi que sur des approches avant-gardistes pour la gestion des aires protégées.

## Imaginez...

- **Si nos réflexions dépassaient le cadre des véhicules et des terrains de stationnement pour englober toute l'expérience de séjour dans un parc national**, nous constaterions que les moyens de nous déplacer et de nous rendre à destination font partie de l'expérience et du legs du parc au même titre que les paysages ou les ressources naturelles et culturelles.
- **Si le réseau qui nous permet d'accéder au parc et de nous y déplacer était créé et géré à dessein plutôt que par défaut**, s'il n'était pas formé d'outils et d'approches calqués sur des cadres urbains et transposés à la pièce, ce réseau serait adapté à son contexte et intégré aux objectifs et aux expériences actives du parc. Il aiderait les visiteurs à profiter du parc, et il serait modelé et élaboré conjointement par des chefs de file canadiens de la gestion des aires protégées, de la planification des transports et des technologies de transport.
- **Si ce réseau était conçu pour être souple et agile et s'il n'était pas tributaire d'investissements majeurs dans l'infrastructure**, s'il ne dépendait pas exclusivement du transport en commun à grande échelle et de l'infrastructure bâtie, ce réseau serait formé de multiples composantes de petite et de moyenne envergure qui peuvent être combinées, renforcées ou réduites au gré des préférences des visiteurs, des situations et de l'évolution de la technologie. Il reconnaîtrait que la « taille unique » ne convient pas à tous dans le contexte de l'exploration d'un parc national, et il proposerait des choix adaptés aux capacités et aux préférences de déplacement individuelles. Sans pour autant sonner le glas de l'utilisation du véhicule particulier, il contribuerait au transport non polluant ou au transport autopropulsé.
- **Si ce réseau présentait au monde les meilleurs exemples de planification intégrée et de transport durable**, il démontrerait que le transport dessine son avenir dès aujourd'hui et qu'il est possible d'appliquer des technologies et des idées existantes et naissantes par de nouveaux moyens et dans des cadres inédits.
- **Si ce réseau était un « laboratoire vivant » qui favorise la recherche et la démonstration** pour la mise à l'essai de nouvelles idées et d'outils de mobilité intelligente, la collecte de données ainsi que la recherche sur les technologies de transport éconergétiques et les réseaux de transport dans le contexte d'une destination touristique nationale et d'une aire protégée, il prévoirait des façons nouvelles ou plus efficaces d'utiliser l'infrastructure de transport actuelle, et il favoriserait la création de moyens innovateurs et adaptés d'inciter les visiteurs à recourir à des options durables pour leur transport à destination et à l'intérieur du parc.





**PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE**  
**MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS**  
**CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF**

- **Si ce réseau de transport était le fruit d'un partenariat** avec des établissements d'enseignement, des collectivités voisines, des entreprises du secteur privé et des intervenants, il pourrait être orienté par des normes de qualité, des objectifs et des indicateurs de rendement précis qui reflètent une vaste gamme d'intérêts.

Ébauche

## Ce que nous savons...

- Même si la plupart des gens sont favorables aux transports en commun et aux transports écologiques, le pourcentage de personnes qui y ont recours est beaucoup plus faible (American Public Transportation Association, 2014; Statistique Canada, 2011 et 2016).
- Les transports en commun tendent à être utilisés surtout pour les déplacements à destination et en provenance du travail, mais uniquement s'ils représentent une option plus économique et plus commode que les autres moyens de transport accessibles (American Public Transportation Association, 2014; Statistique Canada, 2011 et 2016).
- Le transport en commun (p. ex. autobus et train) n'est pas automatiquement moins cher et plus écologique que le microtransport ou les véhicules particuliers. Sauf dans les villes les plus peuplées du monde, presque tous les réseaux de transport en commun sont lourdement subventionnés, beaucoup plus que les déplacements en voiture (Lindquist, Wendt et Holbrooks, 2009). De plus, les impacts environnementaux des moyens de transport (train, voiture, autobus, avion) dépendent largement du type de carburant et de sa source d'approvisionnement, de l'infrastructure nécessaire et de leur capacité d'accueil (*The Guardian*, 2013; Chester and Horvath, 2009; Davis, Williams et Boundy, 2016).
- Dans un contexte récréatif où la liberté d'explorer et de se déplacer selon son propre horaire représente une priorité, les véhicules particuliers et le transport autopropulsé sont grandement privilégiés. Cela est tout particulièrement vrai dans les parcs nationaux, où la plupart des visiteurs arrivent dans le parc et y circulent à bord de leur véhicule particulier, même lorsque d'autres choix leur sont accessibles (Iso-Ahola, 1983; Anable et Gatersleben, 2005; Middelkoop et coll., 2003; White, 2007; Hallo et Manning, 2009; Holly et coll., 2010; White et coll., 2011).
- Les visiteurs d'un parc national restent rarement à un seul endroit. Ils explorent plutôt de multiples attractions (ou pôles) du parc ou de la région, en recourant à différents moyens de transport (voiture, vélo, transport pédestre, etc.). Autrement dit, la « destination » est le parc dans son ensemble et peut parfois englober des attractions situées en périphérie, plutôt que de se limiter à un seul lieu à l'intérieur du parc. Les distances parcourues en une journée peuvent aller de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de kilomètres (Parcs Canada, 2003; Mings et McHugh, 1992; Nelson et Tumlin, 2000; Parcs Canada, 2003).
- L'importation des réseaux de transport en commun à horaire et à itinéraire fixes que l'on trouve dans la plupart des cadres urbains risque fort d'engendrer des contraintes dans le contexte d'un parc national, du fait que de nombreux visiteurs souhaitent être autonomes et bénéficier de « liberté » dans leurs arrangements de voyage. Il a été prouvé que les services de transport en commun de faible envergure, souples et semi-souples ont leur utilité à l'extérieur des villes (Ellis, E. et B. McCollom, 2009; Mattson, J., 2016; Potts, J. F., M. A. Marshall, E. C. Crockett et J. Washington, 2010).
- Le parc national Banff accueille quelque 4,1 millions de visiteurs par année. De ce nombre, seuls 7,2 % (287 000 personnes) arrivent par les transports en commun (c.-à-d. voyages organisés en autocar). Les autres accèdent au parc en véhicule particulier. À l'intérieur du parc, les visiteurs ont accès à un mélange de services de transport publics (p. ex. transport en commun municipal) et privés (p. ex. taxis, navettes de ski, etc.). Chaque service est planifié et exploité en vase clos. Même si le transport en commun continue de prendre de l'ampleur, il ne supplante pas le véhicule particulier.

- Les recherches révèlent que le développement de l'infrastructure (c.-à-d. ajout de voies de circulation et de terrains de stationnement) représente, au mieux, une solution temporaire. L'infrastructure supplémentaire, surtout si elle est accessible gratuitement, ne fait que favoriser l'utilisation des véhicules particuliers et ne tarde pas à atteindre de nouveau son point de saturation (Christiansen, Engebretsen, Fearnley et Hansen, 2017).

## Le défi...

Le transport et les parcs nationaux sont inextricablement liés. Au début de l'histoire des parcs nationaux du Canada, le transport – à cheval, en diligence, en train et plus tard en automobile – facilitait un accès public dont le pays avait besoin pour amener la société à apprécier et à appuyer massivement les parcs. De nos jours, les véhicules particuliers sont le moyen qui permet à la grande majorité des visiteurs de se rendre dans les parcs nationaux, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement.

Le parc national Banff est le premier et le plus fréquenté des parcs nationaux du pays. Il joue à ce titre un rôle particulier, celui de fournir à la population canadienne la possibilité de se rapprocher de son patrimoine et de découvrir l'importance de protéger l'environnement du Canada. Dans les dix dernières années, le nombre de véhicules dans le parc a augmenté de 30 % dans l'ensemble, et certains secteurs, tels que la route menant au lac Louise et au lac Moraine, ont affiché des hausses pouvant aller jusqu'à 70 %. À l'heure actuelle, le parc accueille environ 8,3 millions de véhicules par année; environ la moitié d'entre eux transportent des personnes qui viennent visiter le parc, et l'autre moitié, des personnes en route vers d'autres destinations.

Par conséquent, il arrive que l'infrastructure du parc atteigne son point de saturation, ce qui engendre de la congestion sur les routes, une pénurie de places de stationnement, de la pollution atmosphérique (émissions de gaz à effet de serre), des perturbations sonores et des incidences sur la faune et la végétation du bord des routes. Tous ces impacts empêchent les visiteurs d'accéder à certains secteurs du parc national et nuisent à leur expérience.

Les recherches révèlent que l'ajout d'autobus et d'infrastructure (c.-à-d. voies de circulation et terrains de stationnement) n'est pas la solution au problème. L'ajout de places de stationnement et de voies de circulation, surtout si elles sont accessibles gratuitement, ne fait que favoriser l'utilisation du véhicule particulier (Christiansen, Engebretsen, Fearnley et Hansen, 2017), ce qui a pour effet d'accroître à la fois la congestion et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le développement de l'infrastructure nécessite l'utilisation de terres non aménagées du parc, ce qui suppose la perte à long terme de services écosystémiques et de parcelles d'habitat faunique.

Le parc national Banff a atteint un point crucial dans son développement : il lui faut un changement fondamental de mentalité et d'approche pour lui permettre de conserver sa renommée, de préserver l'environnement et d'offrir une expérience de qualité aux visiteurs. Grâce à sa réputation et à sa popularité, il a la possibilité de retenir les meilleurs cerveaux, les sociétés les plus innovatrices et les intervenants les plus avant-gardistes du pays pour façonner son propre avenir.

## La possibilité...

*Parc national Banff -*  
Inspirer un monde plus durable

Le parc national Banff représente un cadre célèbre, exceptionnel et crédible pour démontrer l'engagement du Canada à l'égard du tourisme durable, du transport et de la protection de l'environnement. La création et la mise en place d'un réseau de transport à la fine pointe de la technologie dans le parc constituent une occasion de faire progresser tout à la fois la gestion du parc, le transport durable et la reprise économique.

Cette initiative dépasse le simple cadre des autobus et des terrains de stationnement. Elle débiterait par l'adoption de pratiques exemplaires dans la gestion des aires protégées, serait enrichie par des outils et des travaux innovateurs de planification intégrée des transports et déboucherait sur une restructuration en profondeur des moyens d'accès et de déplacement à l'intérieur du parc.

De par sa renommée, sa popularité et son leadership dans la gestion des aires protégées, le parc national Banff inspirerait des intervenants des secteurs public et privé à se joindre à l'effort. Il deviendrait un « laboratoire vivant » pour l'intégration des technologies de mobilité intelligente à l'expérience du visiteur, la mise à l'essai de nouvelles idées, la collecte de données ainsi que la recherche sur les technologies et les réseaux de transport éconergétiques. Le parc serait aussi un modèle de réflexion axée sur une vue d'ensemble, de planification intégrée et de transport écologique, et il contribuerait à un avenir durable sur le plan environnemental et économique, tout en consolidant la renommée du Canada comme chef de file de la protection de l'environnement et comme fournisseur d'expériences patrimoniales.

## Le résultat souhaité...

- Une stratégie de transport planifiée et mise en œuvre de façon cohésive et assortie de tout un éventail d'outils, de recherches et de projets-pilotes destinés à faciliter le transport des personnes.



PARC NATIONAL BANFF : INSPIRER UN MONDE PLUS DURABLE  
MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS  
CADRE DE TRANSPORT DES PERSONNES DU PARC NATIONAL BANFF

ANNEXE B : CHEMINEMENT VERS UN CADRE DURABLE POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

